



ROBIN Vincent 06 27 69 60 25 DUROUX Maxime 06 16 19 32 87

tél/fax 02 18 00 14 67
route de la Chapelle Fortin 28340 Lamblore

**Clôtures
FERMEN**

Fournitures et pose Clôtures
Bois, béton, PVC, métalliques
Portails



▲▲▲▲▲▲

L'Aulnay
28340 Les Reussintes
Tél 02 37 37 52 08
Fax 02 37 37 55 57

**Installation, maintenance,
dépannage de l'électricité**



GAUVIN Lionel



Les Salandières
28340 LES RESSUINTES
Tel : 02 37 37 69 85

e-mail : gauvin-lionel-electricite@orange.fr



C.C.BAT'



Maçonnerie générale - Métallerie Serrurerie

La Bêchetière
28340 LES RESSUINTES
Tél. 02 37 37 79 56 - Port : 06 66 89 82 22

Laurant.chevreau@sfr.fr
N° SIRET : 511 028 623 000 11



M.G.S.

Saisie et Traitement de Données

Tél. 02 37 37 58 72

Saisie et traitement de données
Réalisation d'enquêtes et
traitement des données d'enquêtes



Les Salandières
28340 LES RESSUINTES
02 37 37 57 92

Créatrice de meubles peints
Peintre sur meubles
Relooking de meubles **Christine FERMEN**

Exposition -vente toute l'année
à la boutique de créateurs LOCO
11 rue de la Clouterie 28000 CHARTRES

Boutique Art et Relooking
Sur [rue des relookeurs .com](http://rue-des-relookeurs.com)

mail : c.fermen@orange.fr 06 35 52 44 81
1 rue de l'Aulnay 28340 LES RESSUINTES



L'Écho des Reussintes

2019

N°24-1

DANS CE NUMÉRO

- * Le mot du Maire
- * Les permanences du samedi
- * L'équipe municipale
- * Les congés annuels
- * Vos coordonnées
- * Les extraits de séance
- * Le budget communal
- * Les travaux
- * Nos amis les animaux
- * Les récompenses des maisons fleuries
- * L'urbanisme
- * La collecte des déchets
- * Les conteneurs verre et papiers
- * La déchetterie
- * Panneapocket
- * Le bruit
- * Entretien des abords des propriétés
- * Etat-Civil
- * Cimetière
- * Conseils de la gendarmerie
- * Permanences de la police sécurité au quotidien
- * MSAP
- * Le gîte communal
- * Les numéros utiles
- * Le centenaire de Citroën
- * Les artisans

PERMANENCES SAMEDI

EN 2019

7 Septembre, 5 Octobre,
2 Novembre et 7 Décembre

Sauf modification de dernière
minute

LE MOT DU MAIRE

Chère Madame, Cher Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à prendre connaissance de l'Echo des Ressuintes n° 24-1.

Nous nous efforçons d'entretenir au mieux nos bâtiments communaux et d'améliorer la vie des habitants.

En pages 6 et 7 vous découvrirez le budget communal adopté au mois d'avril. Il nous est apparu nécessaire d'augmenter les taux des taxes communales de 3%, la taxe d'habitation étant toujours sous la barre des 6%.

Pour rappel la commune supporte 32% de dépenses « gravées dans le marbre » contre 7% de dotations, les impôts et taxes étant la seule source de revenus pour le fonctionnement de la commune.

Ces dépenses empêchent malheureusement la réalisation de projets d'investissement de plus grande envergure.

Après avoir transféré la compétence éclairage public à Energie Eure-et-Loir, le Bourg sera prochainement doté d'un éclairage public avec 6 points lumineux.

Soyez vigilants, de faux agents EDF font du démarchage pour s'introduire dans les habitations, si vous êtes en présence de ces personnes appelez le 17.

Reconduction de l'opération tranquillité vacances par la gendarmerie. Un formulaire est disponible en mairie.

Je vous souhaite de bonnes vacances et une bonne lecture de ce nouveau numéro.

Bien cordialement

Nicole DELAYGUE



19-20-21 JUILLET 2019
**RASSEMBLEMENT
DU SIÈCLE**
LA FERTÉ-VIDAME
Eure & Loir | FRANCE
Origins
SINCE 1919

PROGRAMME

VENDREDI
19
JUILLET

14h00 - 18h00

**6 CONFÉRENCES
THÉMATISÉES** * (30 min)

18h00 - 22h00

4 CONCERTS ÉLECTRO-POP (ARTISTES CITROËN)
PI JA MA, DUSK TOTEM, YEAST, CAMP CLAUDE

SAMEDI
20
JUILLET

11h00

INAUGURATION RASSEMBLEMENT DU SIÈCLE
ANIMATION AÉRIENNE

10h00 - 11h00 et 12h00 - 14h00

8 CONFÉRENCES THÉMATISÉES * (30 min)

14h00 - 16h00

CONCOURS D'ÉLÉGANCE
DÉFILE DES 30 PLUS BELLES VOITURES

17h00 - 19h00

2 CONCERTS
BONEY M THE ORIGINAL TRIBUTE SHOW
THE BLUES BROTHERS EIGHT KILLERS AMERICAN SHOW

19h00 - 22h00

DÎNER DE GALA & SES SURPRISES PÉTILLANTES

23h00

FEU D'ARTIFICE

DIMANCHE
21
JUILLET

11h00 - 12h30

VENTE AUX ENCHÈRES D'OBJETS INÉDITS
OBJETS AUTOMOBILIA

10h00 - 13h00

6 CONFÉRENCES THÉMATISÉES * (30 min)

14h00 - 17h00

VENTE AUX ENCHÈRES DE VÉHICULES D'EXCEPTION

17h00 - 18h30

2 CONCERTS
JEAN BAPTISTE GUÉGAN, LA VOIX DE JOHNNY
THE JOKERS AVEC SANDRINE QUÉTIER

LES TEMPS FORTS DU RASSEMBLEMENT

LES 100 TOURS DES ANIMATIONS

ARTS DE RUES,
SPECTACLES AUTOMOBILES, MONTAGE & DÉMONTAGE
DE VOITURES EN UN TEMPS RECORD,
GUINGUETTE & SA 2 CV,
DÉMONSTRATIONS ITINÉRANTES, ...

MUSÉE ÉPHÉMÈRE SPÉCIAL CENTENAIRE

EXPOSITION DE **50** VÉHICULES DE COLLECTION
DE 1919 À NOS JOURS

LA BOUTIQUE DES 100 ANS

VENTE D'OBJETS & SOUVENIRS DU CENTENAIRE

"L'ESPACE 100"
POUR LES ENFANTS

LA BROCANTE DU CENTENAIRE

VENTE DE PIÈCES DÉTACHÉES

Toutes les informations sur www.citroenc.com



* LES THÉMATIQUES DES CONFÉRENCES SONT EN COURS D'ÉTUDE. DES SUJETS COMME LE SPORT AUTOMOBILE, L'HISTOIRE DE CITROËN, LE MARKETING ET LA PUBLICITÉ À TRAVERS LES ANNÉES, ETC., SERONT ABORDÉS DURANT LES 3 JOURS.

NUMÉROS UTILES

• Personne responsable du gîte : Mme Bourhis Claudine	02.37.37.51.14
• Gendarmerie de La Ferté-Vidame	02.37.37.36.80 ou 17
• Pompiers	18
• Médecin généraliste : Dr Naveau à La Ferté-Vidame *	02.37.37.60.58
Pôle Santé : 7 rue de Laborde à la Ferté-Vidame	
• Cardiologue : Dr Miguel Rojas Sur RDV	01.42.76.06.63
• Infirmières	02.37.37.52.89
• Dentiste : Mme Sarah El Mekoudi	02.18.00.50.25
• Pharmacie la plus proche : Pharmacie Saint-Simon à La Ferté-Vidame	02.37.37.63.38
• Service des Eaux – Véolia - www.veoliaeau.fr	0969.323.529
• Service urgences EDF	0810.28.48.68
• Ecole maternelle de La Framboisière	02.37.37.84.43
• Ecole primaire de La Puisaye	02.37.37.51.44

*Pour la prise de RV :

- 1) en téléphonant au 0237376058
- 2) en se connectant au site internet www.docteur-naveau.fr et suivre les instructions



L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Fonctions	NOM	Prénoms	Domicile
M	DELAYGUE	Nicole	3 rue de la Buzinerie La Boufferie
1 ^{er} A	FOUBERT	Alain	2 rue de La Haie de Carême Prenant La Bêchetière
2 ^{ème} A	BIGIO	Corine	4 rue de la Maréchalerie La Bêchetière
3 ^{ème} A	BOURHIS	Joël	17 rue de la Pommarie La Pommarie
CM	CHEVREAU	Kristell	13 rue de la Floudière La Bêchetière
CM	PUCEL	Pierre	4 rue de la Floudière La Bêchetière
CM	ROBIN	Christine	6 rue de la Buzinerie La Boufferie
CM	GILLAIZEAU	Valérie	9 rue de la Floudière La Bêchetière
CM	SUBLEMONTIER	Stéphanie	12 rue de la Pommarie La Pommarie

CONGÉS ANNUELS

Le secrétariat de la mairie sera fermé du lundi 15 juillet au 4 août 2019.

VOS COORDONNÉES

Nous nous apercevons que parfois il est difficile de pouvoir vous joindre rapidement. Aussi, nous vous remercions de nous faire parvenir vos adresses mél en mairie ainsi que vos coordonnées téléphoniques.



EXTRAITS DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

4 février 2019 : Le Conseil Municipal

- * ACCEPTE de développer le projet d'éclairage public du bourg
- * DÉCIDE de verser une participation de 25 € au voyage scolaire de l'école de La Puisaye
- * DÉCIDE de fixer à 3 € le prix du m³ de gaz facturé lors des locations du gîte
- * DÉCIDE de solliciter une subvention au titre de la DETR pour les travaux de réfection des murs du secrétariat de mairie pour un montant de 932,86 €, soit 20% de la dépense totale HT.
- * DÉCIDE de solliciter une subvention au titre de la DETR pour la réfection du parquet de la salle du gîte pour un montant de 329,80 €, soit 20% de la dépense totale HT.
- * DÉCIDE de solliciter une subvention au titre du FDI pour la réfection du parquet pour un montant de 494,70 € .
- * DÉCIDE de solliciter une subvention au titre du FDI pour la réfection des murs du secrétariat de mairie.
- * ACCEPTE le devis de SARL Mineur Travaux agricoles et terrassement pour un montant de 798,24 € TTC concernant les travaux de terrassement à effectuer à l'entrée du CR n°3 de la haie des ormes.
- * DÉCIDE de mettre le terrain communal situé à La Bêchetière, parcelle ZE 32, en zone agricole et de procéder à sa cession.
- * ACCEPTE la cession du terrain communal, FIXE le prix de vente à 12 000 €, DIT qu'un bornage sera effectué si nécessaire, DIT que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur, DIT que Maître Karine FAURÉ sera chargée de l'acte notarié et AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte concernant cette affaire.

3 avril 2019 : Le Conseil Municipal

- * DÉCIDE de renouveler l'adhésion de la commune à l'AMF.
- * ACCEPTE les propositions concernant les tarifs du gîte communal.
- * ACCEPTE le devis de Boussardon Jardin pour un montant de 6398,40 € TTC pour l'entretien annuel des espaces verts définis.
- * DÉCIDE de s'opposer au transfert obligatoire de la compétence « Eau » à la communauté de communes des forêts du Perche.
- * DÉCIDE de mettre en place le RIFSEEP avec instauration de l'IFSE et du CIA, d'instituer les critères et modalités d'attribution de ces derniers et AUTORISE Madame le Maire à fixer un montant individuel aux agents bénéficiaires par arrêté individuel.
- * DÉCIDE d'accorder les autorisations exceptionnelles d'absence proposées aux agents communaux et de fixer les modalités d'octroi.
- * APPROUVE le compte administratif 2018.
- * APPROUVE le compte de gestion 2018 dont les résultats sont conformes au compte administratif.

GITE COMMUNAL DES RESSUINTES

Capacité : 5 personnes

Conforts : Cafetière , Chauffage, Four, Lave linge privatif, Lave vaisselle, Micro-ondes, Réfrigérateur, Téléphone, Télévision couleur

Équipements : Etage , Habitation et jardin indépendants, Terrain clos, Barbecue, Salon de jardin, Parasol

Services : Internet gratuit , location de linge , Nettoyage / ménage inclus,

Activités : Baignade, Chasse, Équitation, Location de vélos, Nautisme, Pêche, Piscine collective, Sentier de randonnée, Tennis collectif

Nous rappelons que le gîte est **non fumeur**.

Les tarifs pour l'année 2019 :

	Basse saison	Moyenne saison	Vacances scolaires	Haute saison
2 nuits	190 €	200 €	200 €	210 €
3 nuits	210 €	225 €	225 €	235 €
4 nuits	225 €	240 €	240 €	290 €
Semaine	240 €	295 €	275 €	335 €

Pour toute réservation, merci de prendre contact avec l'ADRT aux numéros ci-dessous

Téléphone : 02 37 84 01 01

Fax : 02 37 21 47 99

Non compris dans le tarif de la location : location des draps, consommation de gaz, taxe de



Permanences police sécurité au quotidien

Depuis le début juin, deux permanences sont assurées à La Ferté-Vidame, au rez-de-chaussée à gauche.

Le bureau d'accueil mis à disposition par la mairie de LA FERTE VIDAME sera ouvert au public les jeudis matins tous les 15 jours.

Les gendarmes seront à l'écoute des administrés de La Ferté-Vidame et des communes avoisinantes.

Je vous informe également de la création d'une page concernant la gendarmerie d'EURE ET LOIR sur Facebook. Il suffit de s'y rendre et de taper "Gendarmerie EURE ET LOIR".



MSAP : pour vous aider dans vos démarches administratives

La Maison de Services Au Public : c'est la possibilité, en un même lieu, d'être accueilli par un professionnel, en vue d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives.

Elle articule ainsi présence humaine et outils numériques permettant d'accéder facilement aux services des différentes structures partenaires, soit par leur présence dans nos locaux, soit par l'accès internet.

La Maison de services au public de la Communauté de Communes des Forêts du Perche, inaugurée en 2016, vous accueille sur deux sites où nos animatrices (Nathalie et Véronique à La Ferté-Vidame et Laetitia à Senonches) sont présentes pour vous conseiller, vous aider et vous orienter.

à La Ferté-Vidame

29 rue de Laborde à la Médiathèque / Agence Postale
du Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
Tél : 02.37.37.64.17

à Senonches

2, rue de Verdun dans la cour de la mairie
Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Mercredi et vendredi de 9h à 12h
Tél : 02.37.37.37.30

Les rendez-vous des permanences sociales se tiennent également à la MSAP.

* DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement au BP 2019 comme suite :

- solde d'investissement reporté—D001— 1836,97 €

- excédent de fonctionnement reporté—R002— 56 247,03 €

- excédent de fonctionnement capitalisé—R1068— 1836,97 €

* DÉCIDE d'augmenter les taux et de les fixer pour l'exercice 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation : 5,72 %

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10,17 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19,47 %

* DÉCIDE d'approuver le budget primitif 2019 qui est équilibré :

- section de fonctionnement : 206 665,03 €

- section d'investissement : 28 232,65 €

* ACCEPTE la répartition des subventions aux associations proposée par la commission finances.

29 mai 2019 : le Conseil Municipal

* ACCEPTE la proposition de décision modificative suivante :

- Chapitre 022 « dépenses imprévues » - 4923 €

- Chapitre 014, article 739221 « FNGIR » + 4923 €

* DÉCIDE d'adhérer à la compétence éclairage public proposée par Energie Eure-et-Loir au 1er juin 2019.

* Émet un vote contre l'installation d'un relais radioélectrique à la demande de l'entreprise ITAS mandatée par TDF.

1er juillet 2019 : le Conseil Municipal

* DONNE son accord sur le projet de dissolution du syndicat intercommunal du secteur Rural de Senonches— La Ferté-Vidame et ACCEPTE les conditions de liquidation présentées.

* VALIDE le projet d'installation de six luminaires dans le bourg pour un montant de 8550 € HT.

Les séances de Conseil Municipal sont ouvertes au public et les avis sont affichés sur les panneaux d'affichage.

Selon les articles L2121-7 et suivants du CGCT, les personnes présentes dans la salle ne prennent pas la parole pendant les séances de conseil municipal.

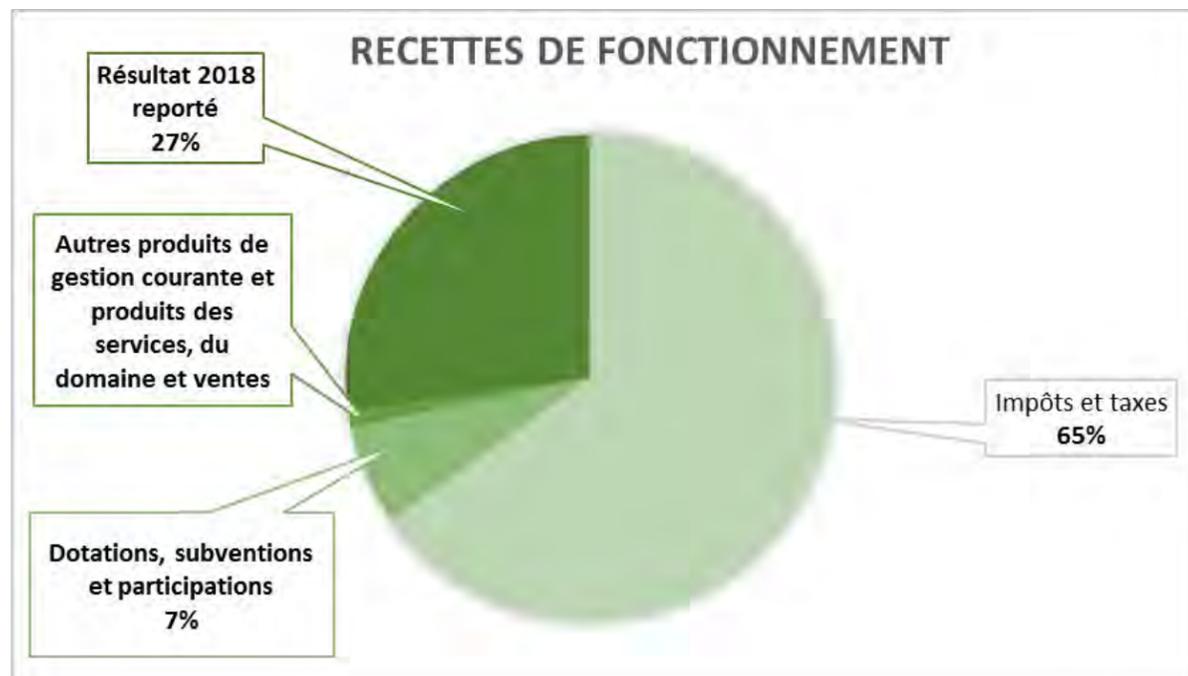
Les comptes rendus sont consultables sur le site internet : <http://www.lesforetsduperche.fr/les-communes/les-ressuintes/>

Budget communal 2019

Voté par le Conseil Municipal



* FNGIR et FPIC



BUDGET TOTAL DE FONCTIONNEMENT : 206 665,03 €

GENDARMERIE

Les seniors face à la délinquance

Les personnes âgées sont plus fragiles et de ce fait plus exposées aux délinquants, qui n'hésitent pas à agir par ruse.

Il convient donc qu'elles redoublent de vigilance en respectant des conseils simples.

Quels sont les risques ?

Vous êtes particulièrement exposés aux :

- cambriolages.
- escroqueries
- abus de faiblesse.
- pickpockets.
- vols à l'arraché.
- arnaques sur internet.

Si vous êtes victime :

- N'opposez aucune résistance votre vie est plus précieuse que vos biens.
- En cas d'agression, criez pour attirer l'attention des autres passants.

- Tentez de mémoriser le maximum de détails concernant les éléments physiques de votre agresseur et contactez au plus vite la police ou la gendarmerie pour déposer plainte.

En cas d'urgence composez le



pour contacter la Gendarmerie ou la Police

Les numéros utiles :

Numéro d'urgence : 112
 Pompiers : 18
 SAMU : 15
 Mon médecin :
 Ma mairie :
 Le gardien d'immeuble :
 Mes voisins :

Carte de crédit perdue ou volée :
 0 892 705 705
 Opposition chéquier :
 0 892 683 208

Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Fiche d'informations

Les seniors face aux risques de délinquance



Ne pas rester isolé chez soi :

- La solitude est un facteur qui augmente votre insécurité. Participez à la vie associative et créez autour de vous un groupe de personnes susceptibles de vous assister au quotidien.

- Etablissez la liste de tous les numéros utiles en cas d'urgence et gardez toujours à proximité de vous un téléphone.

- Les personnes les plus dépendantes peuvent avoir recours à une société de téléassistance.

- Lorsqu'une situation vous semble inhabituelle n'hésitez pas à contacter votre mairie, la police municipale ou les forces de l'ordre. Elles sont là pour vous conseiller et vous aider.

Les gestes de prudence :

- Fermez à clé votre maison même lorsque vous êtes à l'intérieur. Ne laissez jamais la clé dans la serrure d'une porte vitrée.

- De nuit, en période estivale évitez de laisser les fenêtres ouvertes surtout si elles donnent directement sur la voie publique

- En cas d'absence ne laissez pas vos clés sous le paillason ou sous un pot de fleurs. Confiez les à une personne de confiance.

- Faites installer sur votre porte un oeillet et un entrebâilleur.

Partenaire de votre sûreté



- Entreposez vos outils et les échelles dans des locaux fermés.

- N'inscrivez que votre nom sur la boîte aux lettres, évitez les termes « veuf », « veuve », « madame » ou « mademoiselle »

Vos déplacements à l'extérieur :

- Ne transportez pas d'importantes sommes d'argent ou de bijoux trop voyants.



- Faites vous accompagner d'un ami ou d'un parent pour aller faire des retraits d'argent.

- Si vous avez le sentiment d'être suivi entrez dans un lieu animé.

- Lorsque vous vous déplacez à pied, évitez les lieux isolés et sombres. Marchez face aux voitures au milieu du trottoir votre sac, fermé et tenu en bandoulière du côté opposé à la chaussée.

Une visite à votre domicile !!!

- Si vous ne connaissez pas la personne qui se présente à votre domicile n'ouvrez pas votre porte.

- Si votre visiteur se présente sans rendez-vous comme un agent du gaz, de l'électricité de la poste ou de tous autres services connus, demandez lui sa carte professionnelle ou son ordre de mission.

- Vous pouvez dans ce cas effectuer un contre appel en utilisant le numéro de téléphone figurant sur votre facture et solliciter un nouveau rendez vous.

- Si votre interlocuteur se montre insistant ou menaçant contactez la police ou la gendarmerie.

- Ne vous laissez pas attendrir par des propos qui n'auront pour but que de détourner votre vigilance.

Pour en savoir plus :

* Le guide : Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes.

* La fiche conseils : Lutter contre les cambriolages

Sur le site :

<http://www.referentsurete.com>



ETAT CIVIL

Naissance

Elis a RIB ROU le 15 avril 2019



D c s

Th r se LEBOUCHER n e DASPRES le 13 mai 2019



CIMETIERE

Tarifs

Concession de 30 ans 200  

Concession de 50 ans 300  

Tarifs Columbarium

Concession de 15 ans 300  

Concession de 30 ans 500  

Concession de 50 ans 800  

Taxes:

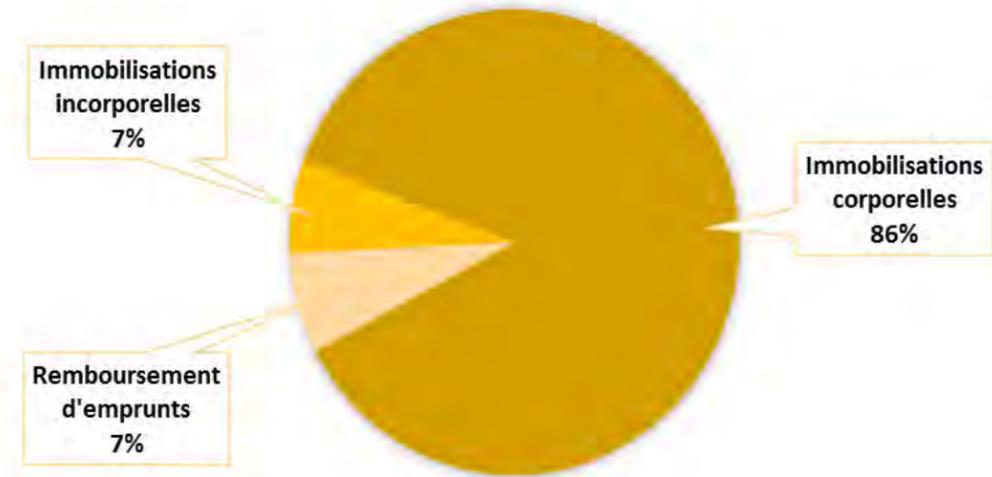
Taxe d'inhumation.....45  

Taxe de superposition.....45  

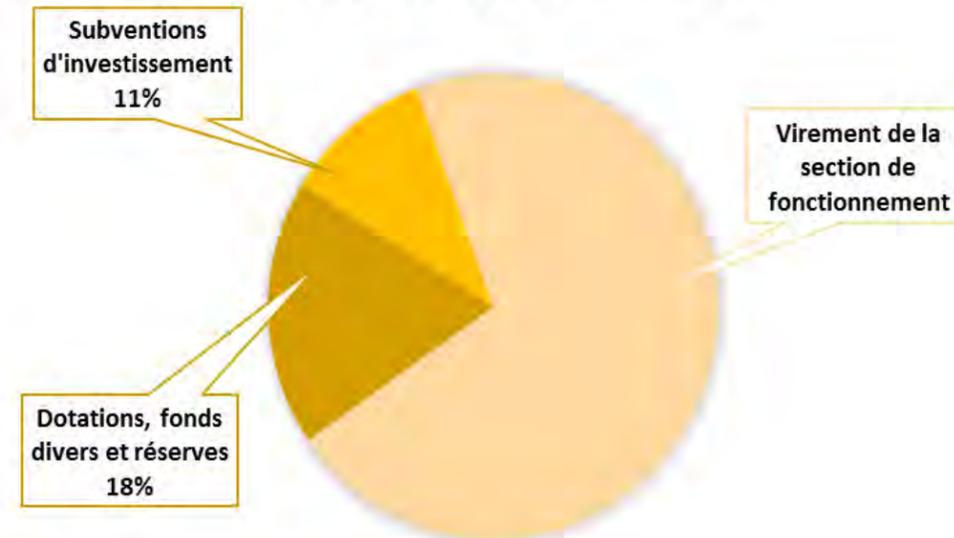
Taxe de d p t d'urne.....45  

Si vous souhaitez effectuer des travaux sur un monument ou autres (cr ation de caveau, remise en  tat,...) dans le cimeti re, la mairie doit  tre inform e avant tout commencement par vous-m me ou l'entreprise qui r alise les travaux.

D PENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



BUDGET TOTAL D'INVESTISSEMENT : 28 232,65  

TRAVAUX COMMUNAUX

Réalisés :

- * Remplacement de la partie endommagée du parquet

Coût : 1475,14 € (fournitures + main d'œuvre employé communal avec l'aide de l'adjoint)

- **Remplacement des lisses à l'entrée de l'aire de loisirs**

Coût : 73,13 €

A venir :

- Réfection des murs du secrétariat de la mairie

Coût : 4664,32 € HT

Subvention : DETR 933 €, FDI 1399 €

- Installation de 6 luminaires dans le bourg

Coût : 8500 € HT

Subvention : Energie Eure-et-Loir 2550 €

Acquisitions:

- Banquette clic clac pour le gîte
- Salon de jardin pour le gîte
- Parasol
- Cafetière à dosettes

LE BRUIT

L'arrêté préfectoral n° 1052 s'applique sur le territoire de la commune.

Article 3 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30,**
- **les samedis de 09 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,**
- **les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00**

Article 4 :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive

Entretien des abords des propriétés situées le long des voies communales et départementales

Nous vous rappelons que l'eau des fossés doit librement circuler, et que l'entretien des buses d'entrée aux propriétés ou champs vous incombe.

La commune entretient les banquettes des voies communales (la Chauvellerie, la Boufferie, Chemin rural des Salandières), l'élagage des haies restant à la charge des propriétaires.

A ce sujet, les haies et arbres privés ne doivent pas dépasser sur les voies et réseaux publics, certaines routes de la commune ne permettant le passage que d'un seul véhicule.

Les arbres, branches et racines doivent être coupés à l'aplomb des voies par le propriétaire et ne doivent en aucune façon empiéter sur le Domaine Public (article 68 de l'arrêté du 30 mars 1967 et article 57 du décret du 14 mars 1964).

En cas de non entretien, la commune se réserve le droit de faire exécuter les travaux par un professionnel et enverrait la facture à l'administré.



PanneauPocket l'application mobile qui vous rapproche de votre mairie

La commune se dote d'un nouvel outil digital pour communiquer auprès de la population et permettre une information en temps réel des actualités du village.

Le principe de PanneauPocket est simple : les informations et alertes de la mairie sont consultables depuis l'application sur votre téléphone ou tablette. Autrefois visibles sur les panneaux d'affichages de la commune, l'actualité est maintenant à portée de poche !

Les informations, événements et alertes intempéries vous seront notifiés en temps réel.

Votre mairie vous offre l'application.

- 1) Il vous suffit de la télécharger sur votre smartphone
- 2) Ajouter votre commune en favori en cliquant sur le cœur à côté du nom de votre commune
- 3) Une fois sur la page de la commune des Ressuintes, il vous suffit de faire glisser les panneaux de droite à gauche



PanneauPocket vous permet aussi de rester connectés aux informations des communes voisines, ou de vos lieux de vacances.

Depuis 2017, ce sont plus de 800 villages, villes et intercommunalités en France qui utilisent l'application.

Téléchargeable gratuitement sur Apple store pour les téléphones (IOS) ou google play pour les téléphones Android.



NOS AMIS LES ANIMAUX

Nous sommes souvent informés de la divagation de chiens ou de chats sur la commune.

Pour rappel, la commune a signé en 2013 une convention avec l'Arche du Mazurier, à Rohaire.

A notre demande, cette société reçoit les chiens dans sa pension en cas de divagation ou d'errance et les prend en charge jusqu'à l'arrivée du propriétaire.

Les éventuels frais de cette garde sont à la charge du propriétaire.

De plus, pensez à identifier vos animaux sur le site i-cad.fr ou pour plus d'informations sur jidentifiemonanimal.fr. En cas de perte de votre animal ou d'incident, les services concernés pourront vous identifier facilement.

Parce que votre animal ne peut pas demander son chemin quand il se perd, **Identifiez-le**

L'identification est le moyen le plus efficace pour un propriétaire de retrouver son animal en cas de perte ou d'errance en fourrière. Parce qu'elle est le seul lien officiel entre un propriétaire et son animal, l'identification est primordiale pour le protéger.



RÉCOMPENSES DES MAISONS FLEURIES 2018



- ALMENDROS M. Mme
- DELAYGUE Jean-Marie
- FOUBERT Joëlle
- LE FLOCH Christelle
- LEGRAND M. Mme
- LEROY Nadine
- ROBIN Christine

Nous remercions les habitants qui participent au fleurissement et à l'embellissement de la commune .

URBANISME

Quel que soit votre projet, un seul réflexe : venir en mairie !

Vos interrogations sur :

- * la couleur (ravalement, volets, portails....)
- * Les clôtures....

qu'il s'agisse de création ou de remplacement, trouveront réponse, et sachez qu'une régularisation peut être faite dès lors que la nature des travaux est recevable.

Votre projet nécessite peut être le dépôt

- d'un permis de construire ...
- ou seulement d'une déclaration préalable: nouvelle construction de type piscine, abri de jardin, garage, véranda ou extension ..., **selon la superficie.**

Les formulaires Cerfa sont disponibles sur le site internet de la commune ou sur service-public.fr.

Après obtention d'une DP ou d'un PC, ne pas oublier de remplir les DOC au commencement des travaux et les DAACT à la fin des travaux (formulaires disponibles sur internet) et de les retourner en mairie.

Le plan du PLUi est consultable en mairie ainsi que son règlement mais est aussi consultable sur la page <http://www.lesforetsduperche.fr/economie-amenagement-du-territoire/urbanisme/>.

Le PLUi des Forêts du Perche est en cours d'élaboration.

Un registre des observations concernant le PLUi est à disposition en mairie aux horaires d'ouverture.

AUTORISATIONS D'URBANISME DÉLIVRÉES

DP283141900001	DUPART Philippe	16 rue des salandières	Installation d'une serre tunnel
PC283141900001	PATRON Ludovic	11 Rue de la floudière	Création d'un garage
DP283141900002	BERGERET Gilbert	10 rue du Perche	Changement porte garage
DP283141900003	BÖRKEY Peter	4 rue du Perche	Rénovation d'une partie de la toiture

LA COLLECTE DES DÉCHETS

Calendrier des jours de collecte 2019

Collecte OM et Emballages le même jour en camion bi-compartmenté

Merci de présenter à la collecte sélective des bacs emballages pleins aux ¾.



Tous les MERCREDIS (sauf décalage jour férié en gras)

Mercredi 10 Juillet 2019	Mercredi 17 Juillet 2019	Mercredi 24 Juillet 2019
Mercredi 31 Juillet 2019	Mercredi 07 Août 2019	Mercredi 14 Août 2019
Mercredi 21 Août 2019	Mercredi 28 Août 2019	Mercredi 04 Septembre 2019
Mercredi 11 Septembre 2019	Mercredi 18 Septembre 2019	Mercredi 25 Septembre 2019
Mercredi 02 Octobre 2019	Mercredi 09 Octobre 2019	Mercredi 16 Octobre 2019
Mercredi 23 Octobre 2019	Mercredi 30 Octobre 2019	Mercredi 06 Novembre 2019
JEUDI 14 Novembre 2019	Mercredi 20 Novembre 2019	Mercredi 27 Novembre 2019
Mercredi 04 Décembre 2019	Mercredi 11 Décembre 2019	Mercredi 18 Décembre 2019
Jeudi 26 Décembre 2019	Jeudi 02 Janvier 2020	Mercredi 08 Janvier 2020

Ne soyez pas étonnés si nous collectons simultanément toutes les semaines les bacs gris Ordures Ménagères et les bacs jaunes de Collecte Sélective. Les camions sont bi-compartmentés et peuvent donc ramasser les deux flux en même temps.

CONTENEURS VERRE ET PAPIERS

Seuls sont conservés les deux conteneurs « Verre » et « Papiers » qui sont situés à l'entrée du bourg, à proximité de l'aire de loisirs. Nous vous remercions de laisser cet emplacement propre.

DECHETTERIE DE LAMBLORE/ LA FERTÉ-VIDAME

Nous vous rappelons que sur justificatif de domicile (facture EDF par exemple) un badge vous sera remis sur place.

Le dépôt est gratuit pour les particuliers disposant de la carte d'accès du SIRTOM jusqu'à 2 m3 par jour.

Horaires d'été (1^{er} mars au 31 octobre) :

Lundi : 9h00 à 12h00

Jeudi : 9h00 à 12h00

Samedi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

